

Amiante, Termites et autres agents de dégradation du bois

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en visioconférence de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Gestionnaires locatifs ou de copropriétés,
- Transactionnaires,
- Aucun prérequis nécessaire,

OBJECTIFS

- Connaître et comprendre le contexte juridique, technique et la problématique des diagnostics Amiante et Termites.
- Connaître les différentes obligations à effectuer lors de la vente, des gestions locatives ou pour les syndics.
- Appréhender une opération de travaux en présence d'amiante

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
 - o des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
 - o la projection en Power-point de documents ou fiches,
 - o des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
 - o la lecture de rapports de diagnostics immobiliers et cas pratiques.
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Monsieur Jacques PUCH, expert en bâtiment, consultant amiante, spécialiste diagnostics immobiliers

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

Accueil (30 min)

Présentation par le CEPSO
Tour de table et évaluation des niveaux

Connaissance de l'Amiante et des Termites (1h 30)

Connaître l'amiante en tant que produit et ses effets sur la santé
Connaître les Termites et autres agents biologiques de dégradation du bois

Pause (15 min)

Dernière mise à jour : 17 janvier 2022

Point sur la réglementation (1h15)

- Maitriser la réglementation Amiante et Termites
- Savoir commander le repérage adapté
- Faire une lecture critique d'un rapport de repérage

Pause déjeuner (1h)

La gestion des travaux et ses obligations (1h30)

- Être capable d'intégrer la problématique amiante et termites dans la gestion des projets de rehabilitation.
- Savoir faire la distinction SS3/SS4, en mesurer les impacts et connaître les compétences attendues pour ces interventions.
- Être capable de monter et suivre une opération en présence de matériaux contenant de l'amiante.
- Gestion des déchets et des traitements.

Pause (15 min)

Cas pratiques et correction (1h)

Questions-réponses (30 min)

Conclusion de la formation (15 min)

- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
- Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION :

- 342 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 285€ HT)
- 402 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 335 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

ACCESSIBILITÉ

En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.